



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déchets

Question écrite n° 73932

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la généralisation du logo « Triman ». Ce concept porté par l'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie depuis 2010 devait permettre au grand public de remarquer rapidement dans les rayons les produits issus du recyclage. Bien que ce logo soit devenu obligatoire depuis le 1er janvier 2015, il n'est pas visible ni sur l'emballage ni sur le produit, mais seulement visible sur le site du fabricant. Cette application restrictive va à l'encontre de l'objet principal, à savoir inciter les industriels à avoir recours à des produits recyclés et d'intégrer dans leur processus de fabrication des méthodes de production privilégiant le recyclage. Le pendant de ce parti pris de la part de certains industriels devait permettre aux consommateurs de pouvoir privilégier ce type de produits éclairés par le positionnement du logo Triman. Aujourd'hui il n'en est donc rien et ce logo a été remplacé par le point vert d'éco-emballages qui n'évoque pas le recyclage. Il souhaiterait savoir si le logo Triman va se généraliser et être apposé sur l'ensemble des emballages industriels ayant recours au recyclage.

Texte de la réponse

Le décret mettant en place le « Triman » est paru le 23 décembre 2014. Il impose la mise en place d'une signalétique sur tout produit recyclable, soumis à un dispositif de responsabilité élargie des producteurs, mis sur le marché à compter du 1er janvier 2015. Il s'agit d'aboutir à l'apposition d'un pictogramme harmonisé sur tous les produits que les consommateurs sont invités à trier. La mise en place de cette signalétique est une mesure structurante pour assurer notre transition vers l'économie circulaire. Dans ce cadre, une information claire et simple constitue une forte demande des consommateurs. Même si le décret permet aux metteurs sur le marché de choisir éventuellement une information dématérialisée, force est de constater que de très nombreux producteurs ont fait le choix d'une apposition directement sur l'emballage du produit. On peut ainsi constater de plus en plus souvent la présence du pictogramme « Triman » dans les rayons. Pour renforcer cet effet, une campagne d'information nationale est prévue afin que ce pictogramme soit connu et reconnu par les consommateurs, pour que cette signalétique contribue au mieux à la simplification du geste de tri pour un plus grand bénéfice économique et environnemental.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73932

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 1022

Réponse publiée au JO le : [23 août 2016](#), page 7496